

Appel à candidature opération Villes et Villages Fleuris



Bulletin d'inscription 2017

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-après la candidature de ma commune à l'opération Villes et Villages Fleuris de Meurthe-et-Moselle.

Commune de :

M. / Mme le Maire :

le / / 2017, signature (cachet) :

Formulaire d'inscription à adresser à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental
Monsieur le Président du CAUE de Meurthe-et-Moselle

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Meurthe-et-Moselle

Emilie DEDENON

48 esplanade Jacques Baudot – rue du Sergent Blandan

CO 900 19 - 54035 Nancy cedex

Renseignements : 03 83 94 50 07 – ededenon@caue54.departement54.fr

avant le 15 mai 2017 au plus tard

Les renseignements contenus dans ce dossier sont à l'usage exclusif des organisateurs.

L'inscription à l'opération villes et villages fleuris est gratuite et ouverte à toutes les communes.



1 ► INFORMATIONS GENERALES

La commune était-elle inscrite à l'opération en 2016 ?

 oui

 non

La mairie

Adresse :

.....

.....

code postal :

Tél. :

Mail :

.....

.....

Nombre d'habitants

..... hab.

Adjoint ou conseiller en charge des espaces verts

Nom :

.....

Qualité :

.....

Port. :

Mail :

.....

.....

.....

2 ► VOS OBJECTIFS

Motivations pour la conduite d'une démarche d'embellissement (2 choix maximum)

- améliorer la qualité de vie des habitants**
espaces publics, ambiance, vie collective, bien-être...
- améliorer l'image de la commune**
identité, attractivité, tourisme, animations...
- agir en faveur de l'écologie**
biodiversité (connaissance, protection, sensibilisation)
économie des ressources (sol, eau) et énergies
- favoriser la cohésion sociale**
bénévolat, actions intergénérationnelles, jardins partagés...
- développer l'économie locale**
valorisation des espaces commerciaux, développement,
attractivité résidentielle, tourisme (le cas échéant)
- obtenir le label national «Villes et Villages Fleuris»**

Responsable technique des espaces verts

Nom :

.....

Qualité :

.....

Port. :

Mail :

.....

.....

3 ► MISE EN OEUVRE DE LA VALORISATION PAYSAGERE ET DU FLEURISSEMENT

Les moyens mobilisés

Nombre d'employés au service espaces verts ou temps passé en moyenne par l'agent communal sur une année :

Nombre de bénévoles mobilisés (le cas échéant) :

La gestion

La commune utilise-t-elle des produits phytosanitaires : oui non

Les personnes en charge des espaces verts ont-elles obtenu le certiphyto ? oui non

Avez-vous recours au paillage des massifs ? oui non

Quelle est l'origine de l'eau utilisée pour l'arrosage ? (récupérateur d'eau de pluie, réseau, source)

.....

Vos déchets verts sont ils valorisés ? (compost, broyage de branches...) oui non

Le patrimoine végétal et le fleurissement

Les arbres : très peu un peu bonne couverture arborée TB couverture arborée
 diversité plantations récentes renouvellement suivi, protection intérêt décoratif 4 saisons

Arbustes et plantes grimpantes : très peu un peu aménagements arbustifs présents
 très présents diversité plantations récentes renouvellement intérêt décoratif 4 saisons

Pelouses, prairies, couvre-sols : usoirs parc autres espaces en herbe plantes couvre-sols

Fleurissement : de printemps (bisannuelles, bulbes...) plantes annuelles plantes vivaces
 fleurissement pleine terre fleurissement hors-sol

Présence de mare(s) sur le domaine communal : oui non si oui, nombre :

Souhaitez-vous être contacté par un technicien pour obtenir des conseils gratuits ? : oui non
(donnée utile pour l'inventaire des mares de Lorraine coordonné par le Conservatoire des Espaces Naturels)

La communication et l'animation

La commune organise-t-elle des animations sur la nature ou le jardinage ? oui non

si oui, lesquelles ?

.....

La commune récompense-t-elle les maisons fleuries ? oui non

La commune communique sur ses espaces verts et son fleurissement :

- sur le site internet de la commune oui non

- dans le journal communal oui non

- dans la presse et les médias locaux oui non

4 ► RAPPEL: organisation de l'opération Villes et Villages Fleuris

Depuis 3 ans, le concours départemental a été supprimé au profit d'une opération ouverte à tous qui vise à :

- promouvoir et encourager les collectivités qui font des efforts d'embellissement
- dispenser gratuitement des conseils destinés aux élus, agents communaux et bénévoles en charge de l'aménagement et de l'entretien des espaces publics
- aider les communes à appréhender l'évolution des modes de gestion plus respectueux de l'environnement et plus économes (en ressources naturelles, en moyens humains et financiers)
- capitaliser et valoriser les initiatives pour contribuer

aux échanges de bonnes pratiques au niveau départemental

- mettre à l'honneur celles et ceux qui fleurissent leur commune à l'occasion de la Cérémonie de remise de prix, sans classement ni mise en concurrence inutile
- accompagner, en lien avec le Comité Régional de Tourisme, les communes qui le souhaitent vers l'obtention de la 1^{ère} fleur au label national « villes et villages fleuris ».

Cette année, la Cérémonie aura lieu à Nancy le samedi 07 octobre, en même temps que la manifestation Jardin Extraordinaire, au Conseil départemental.

Le Palmarès :

- ▶ mention Encouragements du jury
- ▶ mention Bien
- ▶ mention Très Bien
- ▶ 10 prix spéciaux départementaux (voir liste jointe pour inscription)

PLUS D'INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Meurthe-et-Moselle

Emilie DEDENON

chargée de mission paysage et animations

03 83 94 50 07 – ededenon@caue54.departement54.fr